

PRÉFET DU VAR

**Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var**

Service Agriculture et Forêt

Mission Défrichement

Affaire suivie par :

Christine KFOURN

Téléphone 04 94 46 81 94

Courriel : christine.kfourn@var.gouv.fr

Toulon, le 25 février 2021

**Monsieur le Président
de la Communauté
d'agglomération de la Provence Verte
Quartier de Paris
route de Val
83170 BRIGNOLES**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 185 129 0177 7

Monsieur le Président,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour avis de la communauté d'agglomération, le dossier sur le projet d'une création d'un parc photovoltaïque soumis à autorisation de défrichement, situé sur la commune de VINS sur CARAMY (lieu-dit SIGMORE ; LES PLAINES ; LA PLAINE).

Le dossier ci-joint (Clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- un résumé Non Technique de l'Etude d'impact sur l'environnement
- l'étude d'impact sur l'environnement comprenant un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000
- un volet paysager et patrimonial de l'Etude d'impact sur l'environnement

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de la communauté de communes interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture, joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER